

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 2

Artikel: L'assemblée provisoire de 1798 et la France
Autor: Mottaz, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous terminerons notre notice ici ; elle nous a entraîné plus loin que nous l'avons conçue de prime abord ; le lecteur ne nous en voudra pas. Nous connaissons la fin de la seigneurie du Vanel qui suivit le sort du comté de Gruyère dans les années 1554 et 55. Le 6 novembre 1555, les villes de Berne et de Fribourg procédèrent au partage de ce comté qui fut facilité par la situation physique du pays. Toute la contrée au-dessus du Pas de la Tine échut à Berne et la partie inférieure à Fribourg. En 1803, l'ancienne châtellenie de Rougemont, sur laquelle se trouve les vestiges de l'antique château du Vanel, fut adjugée au canton de Vaud, avec la châtellenie de Château-d'Œx.

Nos bons voisins du canton de Vaud fêteront au mois d'avril prochain l'anniversaire de 1803, date qui leur est spécialement chère ; elle leur donna un beau district alpin, mais surtout elle marque la fin de la lutte pour devenir un peuple et un canton confédéré.

Fribourg, décembre 1902.

Fr. REICHLÉN.

L'ASSEMBLÉE PROVISOIRE DE 1798

ET LA FRANCE

Lorsque l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud se fut constituée en 1798, un de ses premiers actes fut d'envoyer une députation à Paris. Elle devait porter au Directoire l'expression de la reconnaissance du peuple vaudois pour la protection qui lui avait été accordée et son désir de rester uni à la Suisse, traiter différentes questions financières et économiques et mettre Frédéric-César de la Harpe au courant de la situation, tout en le chargeant officiellement de représenter la *République Lémanique* auprès du gouvernement de la « Grande Nation ».

Cette députation, nommée le 26 janvier, soit deux jours avant l'entrée du général Ménard à Lausanne, fut composée de trois patriotes connus et dévoués : Henri Monod, de Morges ; Urbain Lafléchère, de Nyon, et Bergier, de Jouxtens, secrétaire de légation. Ils se mirent en route aussitôt que cela leur fut possible et furent accompagnés par le général Autier, adjudant de Ménard, qui venait d'assister à l'affaire malheureuse de Thierrens. Ils arrivèrent à Paris le 4 février et s'occupèrent aussitôt de l'accomplissement de leur mission.

Les députés vaudois rendirent compte de leur mission le 5 mars à l'Assemblée provisoire. Dans l'intervalle, ils avaient correspondu avec elle. Leurs lettres au nombre de six sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la Révolution vaudoise et helvétique. Un extrait de la première, datée du 6 février, fut publié le 10 dans le *Peuple vaudois*. Les autres sont presque complètement inédites et les lecteurs de la *Revue historique vaudoise* seront sans doute heureux de pouvoir en prendre connaissance.

I

Paris, 6 février 1798.

Malgré notre empressement à nous rendre à notre destination, nous n'avons pu arriver à Paris que samedi 4 février au soir, grâce au mauvais temps, aux mauvais chemins et à différents accidents survenus à la voiture.

Le cit. Autier s'étant rendu de suite au Directoire, le Président le chargea de nous conduire chez lui dès le lendemain matin à 11 h., avant celle où le Directoire s'assemble. Hier donc, nous eûmes l'honneur de nous présenter chez le cit. Barras où se trouvaient trois de ses collègues qui tous nous accueillirent avec la plus grande bonté. Nous leur remîmes notre lettre de créance et nous eûmes avec eux

une conversation d'environ une demi-heure, dont nous nous réservons de vous donner des détails à notre retour.¹

Nous nous bornerons pour le moment, citoyens, aux résultats suivants. D'abord nous avons acquis la certitude que loin qu'on ait la moindre vue d'incorporer notre pays à la grande république, le plan arrêté est qu'il fera partie de la République helvétique conformément au projet dont on nous a donné connaissance à notre arrivée et dont vous devez avoir reçu communication². Nous croyons très important de donner à cette assurance que nous avons reçue de la manière la

¹ De retour à Lausanne dès le 14 février, le citoyen Autier, aide de camp de Ménard, se présenta à l'Assemblée provisoire et lui raconta la première entrevue des députés vaudois et du Directoire français.

« Arrivé à Paris, je me rends au Directoire exécutif. Je remets mes dépêches au président Barras. Je lui peins des couleurs les plus vives votre amour, votre enthousiasme pour la liberté et tout ce que vous aviez fait pour elle. Je sollicite une audience pour vos députés. Je l'obtiens pour le lendemain à midi. Je suis introduit dans le cabinet du président du Directoire, où se trouvaient trois autres directeurs. Un quart d'heure après, je présente vos députés.

» L'audience étoit secrète et particulière. Votre députation n'ayant encore aucun caractère reconnu, elle fut amicale et familière. Le citoyen Monod exprime de la manière la plus franche et avec dignité, les sentiments de reconnaissance dont vous étiés pénétrés pour la Grande Nation. Le président lui répond de la manière la plus affectueuse. La conversation s'engage. Un Directeur, La Réveillère-Lepaux dit : *Le général Ménard et son aide de camp nous apprennent que vos premiers pas vers la liberté ont été marqués par la justice, l'humanité et la générosité. Continuez de même. C'est ainsi qu'on fait aimer les révolutions. Notre expérience nous a acquis le droit de donner des conseils. Nous vous en donnerons.* Un autre directeur, Rewbell ajoute : *La République vaudoise seule serait trop faible. Il faut une république plus grande et plus respectable par ses forces. Il faut une République helvétique.*

» Votre députation a remis ses pouvoirs et ses lettres de créance au Directoire.

» En sortant, elle a témoigné le désir de conférer avec le ministre des affaires extérieures. *Attendez à demain*, a dit le président du Directoire. *Nous allons vous annoncer à lui. Allez-y demain à midi, vous en serez bien reçus*. Voir le *Peuple vaudois*, du 15 février 1798.

² Ce projet de constitution helvétique arriva, en effet, le 8 au soir à Lausanne accompagné d'une lettre de F.-C. de la Harpe et fut adopté le lendemain par l'Assemblée provisoire.

plus positive une très grande publicité. Vous en sentirez aisément les raisons.

Ensuite, on a paru surpris de ce que la République Lémanique, destinée à former le canton du même nom, n'a pas encore été proclamée ; on désire qu'elle le soit au plus tôt. Nous avons dit qu'à notre départ, on s'occupait de l'organisation des assemblées primaires pour former l'Assemblée qui la proclamerait ; en sorte que nous espérions que si la proclamation n'avait pas encore eu lieu, elle l'aurait au premier jour. La chose doit se faire et il est donc indispensable de procéder à cette opération au moment même, sans se laisser arrêter par l'idée que vous ne formez qu'une Assemblée provisoire.

Vous aurez reçu sans doute les exemplaires qui vous ont été adressés du plan de Constitution *arrêté* pour la Suisse entière. Par ce plan, le pays de Vaud doit former deux cantons avec celui de Fribourg. Il n'est pas moins important de prendre sans perdre de temps, des mesures pour la faire adopter. Voici les moyens qui ont été indiqués.....

1. Les assemblées primaires ou paroissiales seront invitées par la vôtre à se rassembler en un même jour.

2. Cette invitation sera adressée aux communes du futur canton du Léman comme à celles du futur canton de Fribourg.

3. Ces assemblées seront requises à émettre leur vœu sur l'acceptation ; il est de la plus haute importance qu'elle ait lieu et cela le plus tôt possible.

4. Le paragraphe 4 du titre 12 autorisant à regarder le vœu des communes fidèles à la cause de la liberté comme l'expression du vœu des autres, il s'ensuit par exemple que si une partie des communes de l'ancien canton de Fribourg n'émettait pas ce vœu, tandis que ceux des anciens bailliages de Morat, Avenches, et Payerne qui doivent faire partie du

nouveau canton l'émettront, le vœu de ces derniers sera censé être celui de la généralité et réciproquement.

5. Les assemblées primaires qui auront émis leur vœu nommeront sur le champ les électeurs, et ceux-ci seront considérés comme nommés par celles qui n'auraient pas voté.

6. Les électeurs se rassembleront tout de suite, comme il est dit au paragraphe 5.

7. Les élus n'entreront en fonctions que lorsque 7 cantons auront accepté la Constitution en vertu du paragraphe 7.

En attendant cette époque, votre Assemblée provisoire doit continuer à gouverner provisoirement. Cette époque arrivée, votre assemblée installera le *Tribunal de Canton*, la *Chambre administrative*, les *Justices inférieures*. Elle ordonnera aux députés élus de se rendre à leur poste: cela fait, elle se dissoudra.

La République helvétique, une et indivisible, devant être reconnue formée de 7 cantons, vous devez comprendre combien il est urgent que les mesures que nous avons l'honneur de vous indiquer soient promptement exécutées. Nous croyons pouvoir vous dire qu'il ne se passera pas beaucoup de jours avant que les sept cantons existent. Cette réunion formée entraînera aussitôt celle de tous les autres; de ce moment la République helvétique est constituée et les troupes dont la présence a été nécessaire pour décider la révolution, rentrent dans leurs foyers¹.

Voilà, citoyens ce que, jusqu'à ce moment, nous pouvons avoir l'honneur de vous dire et, pour 24 heures de séjour ici, nous espérons que vous daignerez juger qu'on ne nous a pas laissé perdre notre temps.

Ce matin, nous sommes assignés pour une audience du citoyen ministre des relations extérieures; nous chercherons à toucher quelque chose de plus particulier sur l'article des

¹ On sait combien ces prévisions optimistes furent démenties par les faits.

troupes et de l'argent. Il paraît au premier coup d'œil qu'on ne demande pas mieux que de retirer celles-là ; mais il faut que l'ouvrage commencé s'achève et il s'avance avec elles pour contribuer à le plus vite terminer, il est nécessaire de ne pas négliger ce que nous avons l'honneur de vous marquer ci-dessus. Quant à l'argent, nous avons appris indirectement que la mesure n'aurait pas eu lieu si on avait été prévenu à temps, mais qu'incontestablement, le rembours se ferait tout au moins à Berne.

Nous avons eu hier encore un instant d'entretien avec le citoyen Ochs, patriote aussi zélé qu'éclairé, qui nous a annoncé que Zurich, Soleure et les Bailliages italiens ne tarderaient pas à nous suivre ; la Diète d'Aarau était dissoute et tout paraissait tendre en Suisse à une régénération prompte et aussi calme que la nôtre.

Nous aurons l'honneur de vous faire part du résultat de notre entrevue avec le citoyen ministre. Comme il ne serait pas impossible que nous n'eussions quelque rapport à vous faire ensuite, qui avant que de l'être à l'Assemblée provisoire entière demanderait à être mûri d'abord dans un cercle un peu plus resserré, veuillez nous instruire si vous ne trouveriez point à propos de nommer un comité chargé en pareil cas de correspondre avec nous...

Nous ne vous cacherons pas d'ailleurs que les frais que notre voyage a coûté passent de beaucoup l'idée que nous nous en étions faits, que ceux du séjour sont également très considérables et que l'adjudant Autier nous ayant demandé une chambre pour lui et pour son domestique, étant de plus chargé d'une lettre de votre part, nous n'avons pas cru pouvoir faire autrement que de le défrayer. Nous l'avons cru d'autant plus à propos que nous ne doutions pas qu'il ne continuât son service dans notre pays où ses relations avec le général Ménard pourraient être de quelque utilité. Le général Brune étant allé prendre le commandement

qu'avait le citoyen Ménard, et même plus étendu, il paraît que celui-ci sera employé dans une autre partie.

Salut et respect.

H. MONOD; U. DE LA FLÉCHÈRE:

D. BERGIER, secrétaire.

Hôtel des Indes, Rue Traversière-Honoré.

Cette lettre est de la main de H. Monod.

II

Paris, 7 février 1798.

..... Assignés pour une audience chez le ministre des relations extérieures, nous nous y rendîmes; nous apprîmes en y arrivant qu'il avait envoyé chez nous pour nous inviter à dîner. C'est vous dire d'avance l'accueil que nous y reçûmes. Cet homme qui au milieu des honneurs de la cour, pensait à la liberté de son pays et fut un de ses fondateurs, ne pouvait que recevoir gracieusement les députés d'un peuple qui venaient le remercier en son nom de celle qu'il avait si fort contribué à lui faire recouvrir. La conversation dans cette première entrevue ne put qu'être assez générale; on nous avait prévenus, que venant surtout pour présenter l'expression de notre reconnaissance, il ne fallait pas, dans le même instant, parler des griefs. Cependant, nous glissâmes quelque chose sur une permission de sortie des grains, devenue d'autant plus nécessaire que nous avions 12,000 Français à nourrir. Le ministre sentit parfaitement notre position; d'après les motifs qu'il nous donna, il nous fit comprendre qu'une permission indéfinie était impossible à obtenir, d'autant que cela ne pouvait dépendre que du Corps Législatif, mais il nous laissa entrevoir un moyen de venir à notre but pour une quantité suffisante et nous devons lui présenter à ce sujet un mémoire au premier jour, qui, nous n'en doutons pas, produira son effet. Ce qui nous l'assure, c'est qu'outre

ce qu'il nous a dit, nous avons vu aujourd'hui un député de l'Ain auquel on écrit que sûrement il nous faudra des grains et que vu l'abondance qui règne dans les départements environnans, ce sera un avantage pour eux de nous en fournir, il appuyera donc notre demande. Dès là, cette partie de notre mission n'est pas moins en bon train que l'autre.

Nous ne pouvons d'ailleurs que vous féliciter et nous féliciter beaucoup de l'accueil gracieux que nous attire partout notre qualité de vos députés. C'est un augure bien heureux pour notre liberté naissante que l'intérêt qu'elle inspire à nos puissants voisins, intérêt dont ils nous donnent des preuves non équivoques.

Une équivoque nous a empêchés de voir hier le général Bonaparte ; nous comptons lui écrire demain pour nous excuser et lui demander son heure. Vous verrez sur les papiers le message du Directoire aux Conseils sur l'assassinat des deux hussards. Nous avons vu un couple de représentants qui s'attendaient presque qu'il devait être suivi d'une déclaration de guerre à Berne. Le corps législatif n'aurait pas balancé, à ce qu'il paraît, à la sanctionner, si le Directoire l'avait requis. Heureusement, celui-ci a cru et sûrement avec raison, que cette mesure n'était du tout pas nécessaire.¹

Salut et respect.

H^{rⁱ} MONOD, DE LA FLÉCHÈRE

D. BERGIER, secrétaire.

III

Paris, 7 février 1798.

Le citoyen adjudant Autier, ayant rempli sa mission auprès du Directoire, a reçu les preuves de sa satisfaction et retourne porter ses ordres aux généraux français qui sont dans notre pays. Sa conduite franche et honnête avec nous,

¹ Cette lettre est de la main de Monod.

son empressement à nous rendre service dans toutes les occasions où il l'a pu, ceux qu'il nous a réellement rendus, nous feraient un devoir de vous le recommander s'il ne l'était pas suffisamment auprès de vous tous par les dangers qu'il a courus pour sauver des malheurs à notre patrie et par sa conduite généreuse envers le village de Thierrens. Nous n'avons ce pendant pas voulu le laisser partir sans lui remettre une lettre pour vous, ne doutant pas du plaisir que vous aurez à le recevoir et à l'accueillir.

Nous vous avons écrit deux fois, lundi 5 et aujourd'hui 7; nous n'avons encore aucune lettre de votre part; nous ne savons à quoi l'attribuer.

Dans notre lettre de lundi, nous vous sollicitons de proclamer la République Lémanique et de prendre incessamment les mesures pour faire accepter le plus promptement possible la Constitution dont vous devez avoir reçu le plan.

Nous ne doutons pas que vous ne l'ayez fait. Si par malheur il en était autrement, nous devrions vous dire qu'il résulte de nouveaux renseignements très certains que nous avons, que les moindres retards peuvent compromettre jusqu'à *l'indépendance* de notre pays. Il n'est donc pas question d'hésiter ou même d'agir avec lenteur, ensorte que lors même qu'on aurait quelque remarques à faire sur certains articles, il vaut mieux accepter purement et les renvoyer à l'époque de la revision qui porte à cinq ans. Soyez très assurés que nous ne vous parlons ainsi que d'après la conviction intime que nous avons tous trois, ainsi que le citoyen Laharpe, que le salut de notre pays dépend de la promptitude avec laquelle vous pourvoirez à l'acceptation de la Constitution. C'est vous présenter les motifs les plus pressants.¹

Salut et respect.

H^ri MONOD, DE LA FLÉCHÈRE.

D. BERGIER, secrétaire.

¹ Lettre de la main de Monod.

IV

Paris, 9 février 1798.

Nous ne savons à quoi attribuer votre silence à notre égard. Vous ne sauriez croire le mauvais effet qu'il fait. Loin que nous puissions répondre à ceux qui viennent nous demander des nouvelles de notre pays et du leur, loin que nous soyons à même d'en donner au gouvernement qui paraît y prendre beaucoup d'intérêt, nous sommes obligés d'en aller recueillir de différents côtés. Il est essentiel que vous vouliez bien donner vos ordres pour qu'à chaque courrier nous soyons instruits de ceux de vos travaux qui sont d'une conséquence un peu plus majeure et des nouvelles que vous pouvez avoir des différentes parties de notre pays et de la Suisse, qui méritent d'être connues.

(La députation rappelle ses premières lettres et insiste sur leur contenu.)

Nous avons eu connaissance d'une proclamation de Berne à ses sujets allemands pour les inviter à se défendre et à ne pas imiter le Pays de Vaud; en réponse, la ville d'Aarau s'est déclarée libre, a planté l'arbre de la liberté, sommé le commandant des troupes bernoises de ses environs de se retirer, ce qu'il allait faire; une partie des membres de la Diète y étaient encore et sont aussitôt partis. Les autres villes de l'Argovie commençaient à imiter Aarau. Aarbourg, entr'autres, avait engagé les paysans armés à se retirer, en sorte qu'il n'y avait qu'une très faible garnison à la forteresse. On ne doutait pas qu'elle ne se rendît. En conséquence, à Berne, on avait appelé 50 personnes des sujets pour délibérer avec les 200 sur le parti à prendre; on espère que les 50 chasseraient les 200.

A Zurich, le chef des aristocrates, Wyss, demandait sa démission, ce qui annonçait le sort de l'aristocratie zurichoise.

En Thurgovie, les paysans se sont aussi émus et ont demandé le renvoi du bailli ; la révolution y était en pleine activité. Telles sont les nouvelles de notre pays que nous vous donnons comme sûres.

Des lettres des environs de Payerne disaient qu'à Fribourg la cocarde verte était arborée et l'arbre de la liberté planté. Si cela est, vous ne devez pas l'ignorer et vous nous en auriez dit un mot. Une révolution prompte et sage est ce que l'on désire, ce dont l'on attend la nouvelle avec une grande impatience d'autant que d'autres mesures paraissent tenir à cela. Veuillez donc vous hâter et nous tenir au courant.

Nous n'avons pas négligé l'article des grains ; il est si bien en train que dans ce moment on doit s'en occuper au Directoire et que nous aurons peut-être le plaisir de pouvoir vous donner encore connaissance par le courrier, de ce qui aura été décidé. Ce que je puis vous dire en attendant, c'est que nous avons lieu d'espérer une heureuse réussite. Non seulement on paraît entrer parfaitement dans nos vues, on abrège de plus toutes les formes, et on cherche à nous éviter les embarras et les frais des fournisseurs, etc. En un mot, on nous traite un peu en enfants gâtés.

Si la permission que nous demandons réussit, comme nous n'en doutons pas, la maison du citoyen Perdonnet, dont le patriotisme vous est connu, avec une autre maison suisse, offre de se charger des achats et ventes des grains en vous rendant compte de clerc à maître et faisant les avances sous la commission de 5 % ; et pour expédier, nous pensons, aussitôt après l'obtention de notre demande, de faire un traité avec lui sur ces bases, sous réserve de votre ratification, d'autant que nous n'avons aucun pouvoir à ce sujet, il partira aussitôt pour vous le présenter ; vous verrez s'il vous convient ou si vous pouvez trouver mieux et vous agirez d'après cela. A bon compte citoyens, si la permission est obtenue, il sera bon qu'elle ne soit connue dans les

départements frontières qu'aussi tard que possible afin d'éviter la hausse.

Nous n'aurons l'arrêté que ce soir, à ce que nous venons d'apprendre; le citoyen La Harpe qui vient du Directoire à ce sujet et à qui nous devons la réception qu'on nous fait, nous l'apprend. Il nous ajoute que l'on tient tellement à la promptitude de l'acceptation des mesures que nous avons indiquées que l'on avait envie que l'un de nous repartît pour en hâter l'exécution. Si le citoyen Perdonnet part, il pourra entrer dans des détails là-dessus, qui vous convaincront de l'urgence.

Nous recevons avis que le Toggenbourg a suivi l'exemple de la Thurgovie et se trouve en pleine révolution. L'Argovie de même a suivi Aarau; à Zurich, on a décrété l'égalité des droits pour tous les habitants de la campagne.

L'affaire des grains terminée, nous verrons s'il est possible d'entrer en matière sur l'emprunt; mais veuillez ne pas nous laisser sans nouvelles de votre part.¹

Salut et respect.

H^ri MONOD, DE LA FLÉCHÈRE,

D. BERGIER, secrétaire.

E. MOTTAZ.

(A suivre).

HANS FRANZ NÆGELI A CULLY

Extraits des manuaux I B, 1 et 2 de l'ancienne commune de Villette.

Manual 1. P. 20. — Le vendredi 11 janvier 1555. Pour ce que monsieur le banderet de la paroisse a desclarer comment il avoit faict cesser de payer certaines despenses faites quand lon admena certain marryn pour monsieur ladvoyer de berne hans franch nayguylle a este conclus que le commung devoyt payer lesdites despenses avec ceulx quilz se feront quand lon admenera les gros trabs pour ledit monsieur ladvoyer.

¹ Lettre de la main de Monod.